Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026228-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Émilie JARDÉ, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Annick LEBLOND (pouvoir à Mme Catherine ROUX), M. Jean-Jacques MARTINEZ (pouvoir à M. Yves-Alain GUIVARCH), Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : M. Rémy CHEVRETTE, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.2.28 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT - Compte-rendu des décisions

Par délibération n° 2020.4.05 du 2 juin 2020 le conseil municipal a autorisé le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toutes décisions concernant 28 domaines de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux lieu et place du Conseil Municipal.
En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte de ces délégations au Conseil Municipal.

Depuis le conseil municipal du 9 février 2026, ont ainsi été signés les décisions, les avenants, contrats et marchés et les actes de gestion courante suivants :

2026 Marchés publics :

Modification - Centrales d'achats (article L2113-2 du code de la commande publique)

SCA (référence de la consultation : 2026SCA01)

lot 02, Bacs dégraisseurs et curage préventif de certains réseaux d'EU
sapian - 6 RUE DU BOURIDEL 35770 VERN-SUR-SEICHE
Montant avenant n°1 du marché en euros HT : + 345 €

Modification - Procédure adaptée travaux entre > 90 k€ HT et < 5 538 k€ HT (articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique)

2025DSTA02, RENOVATION FONCTIONNELLE DE LA MEDIATHEQUE ET DE LA SALLE ANNIE BROWN

lot 02, VRD GROS OEUVRE
MARS construction - 15 rue Jules Verne 35690 ACIGNE
Montant avenant n°1 du marché en euros HT : + 3 456,07€

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026228-DE

Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R 2122-8 du code de la commande publique (marchés de fournitures ou de services < 40 000 HT et marchés de travaux < 100 000 HT)[1]

MSP 05 Travaux Bâtiment sur Clos et Couvert (référence de la consultation : 2026MSP05)

lot 04, Espace Jeunes de la Motte - barrières anti inondation soluflots
isoflots - 12 route de Limoux 11150 VILLASAVARY
Montant du marché en euros HT : 2 272 €

lot 05, Espace Jeunes de la Motte - location de deux déshumidificateurs
Loxam - AGENCE LOXAM FOUGERES ZI DE LA GUENAUDIERE RUE DES COMBATTANTS D'AFN 35300 FOUGERES
Montant du marché en euros HT : 452,8 €

lot 06, Ecole du Chevré - portail
SARL beslou paysage - 42 Rue des Verdaudais 35690 ACIGNÉ
Montant du marché en euros HT : 3 230 €

lot 07, Ecole du Chevré - travaux extension toiture du préau
TNL ATTILA - 1 rue de la Tremblaie 35000 RENNES
Montant du marché en euros HT : 2 598,95 €

MSP 07 Travaux sur espace public (référence de la consultation : 2026MSP07)

lot 02, Cimetière - recherche fuite sur canalisation AEP
SARL BDR FUITE - 6 Rue Grace Hopper 35310 Mordelles
Montant du marché en euros HT : 1 235 €

MSP 09 Mission d'études diverses (référence de la consultation : 2026MSP09)

lot 04, Médiathèque _ tests étanchéité à l'air
ETIR - 21 rue de la Janaie 35400 SAINT MALO
Montant du marché en euros HT : 3 100 €

MSP 11 Fournitures (< 40 000 € HT R2122-8 CCP) (référence de la consultation : 2026MSP11)

lot 05, pole enfance - minibus
Noyal Poids Lourds - 1 rue de la Giraudière BP93222 35 532 Noyal sur Vilaine Cedex
Montant du marché en euros HT : 16 666,67 €

lot 06, FOURNITURES - 8 écopièges à chenilles et 5 grattoirs de coffrage
Veralia - Z.I. OUEST 5 rue Jean Lemaistre 35000 RENNES
Montant du marché en euros HT : 500,04 €

lot 07, Elagage - 5 casques de bucheron
würth -
Montant du marché en euros HT : 547,5 €

Procédure adaptée travaux entre > 90 k€ HT et < 5 538 k€ HT (articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique)

2025DSTA15, REM RENOVATION THERMIQUE désamiantage

lot 01, LOT 01 : DESAMIANTAGE
Ouest Amiante - 20 avenue de Thies 14000 CAEN
Montant du marché en euros HT : 16 087,5 €

Droit de Préemption Urbain :
Renonciation : 1 décision

- 6, rue des Rosiers, section AE 75

[1] Le seuil de 100 000 euros HT pour les marchés de travaux, instauré à titre temporaire par le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 en application de la loi ASAP, est désormais définitivement codifié dans le Code de la Commande Publique à l'article R2122-8. Cette pérennisation met fin au régime des prorogations successives (décret n° 2022-1683 et décret n° 2024-1217).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026228-DE

Concessions funéraires

3 concessions de terrain :

- Concession n° 2314, emplacement carré 2, B 37,
- Concession n° 2670, emplacement carré 2, F 32,
- Concession n° 2671, emplacement carré 2, F 33.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.